

1.13

CONTRE D'APPEL: UNE SURENCHÈRE D'OUVERTURE

(25-12-11)

INTRODUCTION AUX ENCHÈRES CONVENTIONNELLES

Les mots légaux pour communiquer au bridge sont peu nombreux, il faut user de "subtilités" afin de pouvoir augmenter le vocabulaire du bridge. L'ensemble des *mots*, ou ENCHÈRES, disponibles est constitué de **38** significations élémentaires, soit les enchères de niveau 1 à 7 dans les 5 couleurs et les enchères Contre, Surcontre et Passe..

Avec des "phrases" d'un seul mot seulement, il va de soi qu'il faille trouver, tout en respectant les règles d'utilisation de **l'échelle des enchères**, une méthode pour élaborer un langage pouvant exprimer plusieurs milliers de descriptions différentes.

Après une donne de cartes, chaque joueur déclare à tour de rôle. L'enchaînement des déclarations créent un ensemble d'enchères, ce qui constitue une **SITUATION D'ENCHÈRES** spécifique. Il est fondamental de réaliser que la combinaison des **38** enchères selon leur nature, le nombre, leur position, peut entraîner des **milliers de situations d'enchères différentes**.

Et, par la logique, il est possible de regrouper plusieurs situations différentes d'enchères autour d'un *dénominateur commun*; ce sont les **CONTEXTES** d'enchères. Et, par conséquent, l'on peut retrouver plusieurs contextes dans une même situation selon le nombre et la nature des enchères qui sont en cours.

Les CONTEXTES d'enchères sont donc la *pierre angulaire* des communications au bridge. Les contextes rendent possibles de communiquer grâce à un *vocabulaire circonstanciel*.

Bref, il y a un trame intrinsèque dans l'échelle des échelles qui permet d'échafauder

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

une "grammaire" ainsi qu'une syntaxe, que l'on appelle le langage des enchères. En termes concrets, LA SIGNIFICATION D'UNE ENCHÈRE VARIE EN FONCTION DU CONTEXTE OÙ ELLE SURVIENT.

LE CONCEPT DU CONTRE D'APPEL

Le bridge Standard a attribué il y a plus d'un siècle une **autre signification** au Contre de Pénalité. Cette nouvelle signification est maintenant considérée comme une enchère Standardisée que l'on nomme Contre d'appel. Il a donc fallu partager le territoire du Contre de Pénalité avec son "frère jumeau".

Pour éviter une confusion de sens entre ces deux enchères identiques, il a été nécessaire d'**attribuer** à chacune un contexte spécifique, ou **contexte réservé**.

Il faut donc toujours évaluer le contexte selon des critères précis pour déterminer l'identité exacte de ce nouveau Contre, appelé «Contre d'appel», pour reconnaître sa signification qui n'aura évidemment pas de rapport avec le sens réel, ou naturel, de ce terme.

Le Contre d'appel est donc une **astuce** connue de tous pour déclarer que l'on possède une main offrant des caractéristiques particulières. Il s'agit d'une Surenchère d'ouverture pour tenter de s'introduire dans les communications en espérant pouvoir remporter les enchères.

À cause de son efficacité, de sa fréquence d'utilisation élevée et de son contexte facile à identifier, on considère maintenant le Contre d'appel comme une **enchère Standardisée** lorsqu'il est employé **au premier tour** des enchères. Il n'est pas nécessaire d'ajouter d'autres qualificatifs comme *Standard* ou *de premier tour* quand il est question de Contre d'appel.

Un dernier point à remarquer avant d'étudier ce Contre. Les fondements du bridge font en sorte que l'enchère Contre doit être **nécessairement** annoncer après une enchère de l'adversaire parce que son sens propre est de lancer un défi. Évidemment, on ne peut pas s'auto-défier aux dépens de son opposant.

1.13 -262

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Tout Contre d'appel est par définition une **Surenchère d'ouverture**, il ne peut donc **jamais** être une réponse ou une redéclaration.

LA SURENCHÈRE D'OUVERTURE

Le Contre d'appel occupe donc une place précise dans l'arsenal des enchères pour l'équipe qui n'a pas eu l'opportunité d'ouvrir les enchères.

PRINCIPE 1.13:1 DÉFINITION D'UNE SURENCHÈRE D'OUVERTURE

Toute première annonce, ce qui exclut *Passe*, par un joueur en situation de défensive d'enchères constitue une *SURENCHÈRE D'OUVERTURE* que l'on appelle communément «défense».

Ce principe semble banal mais il vise à donner un vocabulaire précis. Il faut éviter de ramener plusieurs concepts en un seul mot, en autre 'intervention', en pensant que l'apprentissage sera facilité.

Ainsi, il y a **plusieurs** types de répliques (défenses) possibles pour une équipe en défensive d'enchères. Il y a trois principales catégories de Surenchères d'ouverture.

PRINCIPE 1.13:2 LES TROIS CATÉGORIES DE SURENCHÈRE D'OUVERTURE

Une SURENCHÈRE D'OUVERTURE peut être faite:

- au premier,
- au deuxième tour (ou plus si nécessaire),

de trois façons:

- à la couleur *sans saut ou avec saut*,
- par l'enchère Contre,
- par un Cue-Bid de Surenchère.

1.13 -263

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Mais il existe encore d'autres "*Première enchère*" que l'on peut aussi classer comme des *défenses*, soit:

- les Surenchères d'ouverture à saut ou "barrages",
- les deux Surenchères d'ouverture à Sans-Atout Inusité,
- la Réouverture à Sans-Atout.

Le sujet de la "*Première enchère*" constitue un domaine très important dans l'apprentissage du bridge. On doit **cesser de penser** qu'ouvrir en premier est la meilleure tactique pour remporter les enchères et, de ce fait, obtenir la victoire.

La meilleure stratégie est d'apprendre à démarrer les enchères en toutes circonstances en utilisant la *Première enchère* qui est le plus **appropriée** pour décrire avec précision la main que l'on possède tout en ayant accès à un système de réponse performant.

LA CONVENTION

Voici en quoi consiste le Contre d'appel.

PRINCIPE 1.13:3 DÉFINITION GÉNÉRALE DU CONTRE D'APPEL

C'est essentiellement un artifice pour décrire la main après que les adversaires aient ouvert les enchères.

C'est une Surenchère d'ouverture considérée "naturelle" parce que son contexte est Standardisé, et que sa réponse se fait selon les règles Standards.

Il n'est donc pas nécessaire d'alerter systématiquement les opposants pour ce type d'enchère.

Voici d'abord le contexte pour savoir **quand** employer le Contre d'appel et **comment** le reconnaître pour éviter une confusion avec le Contre de Pénalité, tout aussi Standard, ainsi qu'avec tous les autres types de Contre.

1.13 -264

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Trois critères de contexte sont nécessaires pour affirmer ou reconnaître un Contre d'appel.

PRINCIPE 1.13:4 CRITÈRES DE CONTEXTE DU CONTRE D'APPEL

Il y a Contre d'appel (Standard) quand une déclaration Contre survient:

- **au premier tour des enchères,**
- **après l'ouverture adverse, ou directement après la réponse adverse à condition que le partenaire (*premier défenseur*) ait Passé,**
- **quand l'*enchère active maximale* est 3 PIQUES et moins.**

Corollaire:

Toute enchère en cours de jeu au-delà de 3 Piques (3 SA, 4 Tr, 4 Ca ...) rend invalide le contexte pour un Contre d'appel (Standard, de premier tour).

IMP. Il y a moins de risque d'erreur et c'est plus simple d'utiliser le critère de l'ENCHÈRE ACTIVE MAXIMALE mais cela revient au même si l'on "regarde" le NIVEAU DE RÉPONSE MAXIMUM DISPONIBLE; ce qui signifie que l'on doit pouvoir répondre au niveau 4 (et 5 pour les barrages).

Attention, pour éviter des erreurs, il faut éviter la phrase, « **le niveau pour y répondre ne doit pas excéder le niveau 4 (ou 5 en cas de barrage)** » car dans le feu de l'action, les idées risquent de s'embrouiller plus facilement.

Ainsi le joueur qui a *Passé en entrée de jeu* et qui déclare Contre **au deuxième tour n'annonce pas** un Contre d'appel régulier ou Standard. Mais bel et un Contre d'appel de deuxième tour; c'est une enchère similaire mais spécifique malgré tout. C'est le thème suivant.

Les cinq exemples qui suivent sont des Contre d'appel.

1.13 -265

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex: 1.13:1	1	2	3	4
a)	1 Co	Passe	Passe	Contre
b)	1 Ca	Passe	3 Ca	Contre
c)	3 Pi	Contre
d)	1 Tr	Passe	1 Pi	Contre
e)	1 Pi	Passe	3 Pi	Contre
f)	Passe Contre ?	1 Pi	Passe	3 Pi

Le dernier exemple n'est pas un Contre d'appel parce qu'il ne s'est pas produit au premier tour. Il s'agit quand même d'un Contre d'appel mais il faut ajouter le qualificatif *de deuxième tour* car sa signification et ses critères de contexte sont quelque peu différents.

Le niveau des enchères au moment de la déclaration de l'enchère Contre est un critère très important car il permet de faire la **DISTINCTION** entre le Contre d'appel et le Contre direct de Pénalité, qui demeure une **option possible tout le long du processus des enchères**.

Il en sera autrement pour distinguer un *Contre d'appel de deuxième tour* d'un Contre de Pénalité; vous verrez que c'est l'**enchère active maximale** et son niveau de réponse disponible pour le partenaire qui devient la plaque tournante.

Voici des exemples où il faut porter très attention au contexte d'enchères pour interpréter la signification de la déclaration Contre.

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 1.13:2	1	2	3	4
a)	4 Co	Contre
b)	4 Tr	Passe	Passe	Contre
c)	1 Co	Passe	4 Co	Contre
d)	3 SA	Contre
e)	1 Pi	Passe	3 Pi	Contre
f)	1 Tr	Passe	4 Tr	Contre
g)	2 Co	Passe	4 Co	Contre
h)	1 Co	2 Tr	2 Co	Contre?

Commentaires:

- a) et b) Ces deux premiers exemples montrent une déclaration Contre faite au premier tour directement après une *Ouverture faible de niveau 4* des opposants; c'est un contexte d'enchères affirmant qu'il s'agit d'un **Contre d'appel**.
- c) Cette fois c'est le deuxième défenseur qui déclare directement un Contre au premier tour après une enchère artificielle que l'on nomme *barrage du répondant* (V. **Pr. 3.6:1**), ce Contre est bel et bien un **Contre d'appel** et ne vise nullement la Pénalité.
- d) Le quatrième exemple montre un Contre après une ouverture faible à 3 SA. Il s'agit d'un **Contre d'appel** qui décrit évidemment une main possédant des valeurs dans les couleurs majeures.
- e) Ce cinquième exemple montre un contexte pour un **Contre d'appel** même s'il n'y a pas de déclaration faible par les adversaires car l'**enchère active maximale** *3 PIQUES* (au moment de la déclaration du Contre), n'est pas dépassée ce qui libère tout le niveau 4 pour y répondre.

1.13 -267

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 1.13:5 DISTINCTION ENTRE LES DEUX CONTRE D'APPEL

La principale différence entre les deux types de Contre d'appel est L'ENCHÈRE ACTIVE MAXIMALE au moment où l'enchère Contre est annoncée.

- ▶ **Pour le Contre d'appel de premier tour, c'est 3 PIQUES (ou 4 Piques si barrage) ce qui libère tout le niveau 4 pour y répondre si nécessaire.**
 - ▶ **Pour le Contre d'appel de deuxième tour, c'est 3 COEURS ce qui libère les réponses 3 Piques, 4 Trèfles et 4 Carreaux pour y répondre si nécessaire.**
- f) Cet exemple est sans contredit un Contre pour la Pénalité car l'enchère active maximale a atteint le niveau 4 et l'enchère qui se situe juste avant le Contre n'est pas une déclaration *faible*.
- g) Cette situation est un peu particulière parce qu'il y a eu annonce d'une *Ouverture faible* par l'adversaire et le Contre est survenu après un soutien naturel du répondant adverse. Ce **Contre demeure** pour l'**appel** parce qu'il est certain que les adversaires ont un atout très fort donc une main *très offensive*. Dans ces cas, il est plus logique de chercher à VOLER les contrats que de tenter de les faire échouer.

Mieux vaut perdre une occasion de faire un Contre pour la Pénalité de temps à autre en *confinant* le Contre "direct" de pénalité à des situations évidentes car cela permet **de dégager beaucoup d'espace** qui sera alors disponible à d'autres fins. De toutes façons, le fait que les adversaires subissent un échec même si le contrat n'est pas Contré pour la Pénalité procure un résultat positif satisfaisant (dans la moyenne) tandis que laisser filer un contrat de trop aux adversaires procure une marque très souvent inférieure à la moyenne.

- h) Cet exemple veut vous faire prendre conscience que si le premier défenseur fait une surenchère d'ouverture à la couleur, il n'est plus possible pour le deuxième défenseur de faire un Contre d'appel. Il peut fort bien annoncer un Contre après une déclaration du répondant adverse mais ce Contre signifie "*AUTRE CHOSE*" qu'un Contre d'appel.

1.13 -268

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Le Contre est un très bel exemple du concept de "mot" élémentaire. En effet, tout *mot* (enchère) situé dans un contexte spécifique prend une signification spécifique (*phrase*) qui peut être naturelle ou conventionnelle selon le cas. Le Contre d'appel constitue réellement un mot élaboré ("phrase") au même titre que toute enchère à la couleur et à Sans-Atout.

LA SIGNIFICATION DU CONTRE D'APPEL

Le Contre d'appel (*de premier tour*) a une caractéristique très particulière qui est une source de beaucoup de confusion. Il peut décrire deux types de main.

Autrement dit, le Contre d'appel possède **deux significations** pour un seul et même contexte. C'est la suite des enchères qui va permettre de faire la distinction entre ses deux significations.

Voici les exigences pour pouvoir utiliser adéquatement cette enchère Standard qui occupe une place importante dans tout système de bridge.

PRINCIPE 1.13:6 EXIGENCES POUR DÉCLARER UN CONTRE D'APPEL

La déclaration d'un Contre d'appel exige pour:

1) La PREMIÈRE SIGNIFICATION: (3 critères)

- la possession de 4 cartes dans toutes les couleurs non nommées par les adversaires,
- au moins 13 points qui doivent être des PH et des PC (*Points de couleur Courte*),
 - 1 point pour un doubleton;
 - 3 points pour un singleton;
 - 5 points pour une chicane;
- absence de point d'Honneur dans la ou les couleurs déclarées par les adversaires, sauf si le Pointage Non Perdant est suffisant pour atteindre un total de 13 points (PH + PC).

En cas de doubleton, la distribution étant habituellement 4-4-3-2 et plus rare-

1.13 -269

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

ment 5-3-3-2, il faut au minimum 12 PH dont au moins 10 PH non perdants ainsi que deux suites au moins troisième spécifiée, ou Équivalente.

2) La DEUXIÈME SIGNIFICATION:

- **une couleur robuste (1 GH+1pH) au moins cinquième si le niveau actuel ne dépasse pas 2, sinon il faut une couleur au moins cinquième spécifiée (2 GH) ou Équivalente, si le niveau actuel est à 3;**
- **un pointage de catégorie maximale, soit un bon 17 points HL ou plus.**

Pour éviter une polémique à savoir si le pointage minimum requis pour la deuxième signification du Contre d'appel est de 17 ou 18 HL, il faut trancher la question en se demandant si la main mérite d'être classée comme minimale ou maximale par l'évaluation de la présence ou non de valeurs intermédiaires (concept du *Point de transition*).

Ainsi, lorsque l'on se retrouve en **situation défensive** avec une main contenant une couleur au moins cinquième et 17 points HL, il faut établir si la main en question mérite un arrondissement positif ou négatif ce qui permet alors mieux classer la main quand elle se situe dans une **zone de transition**. Si la distribution et les valeurs ne permettent pas un tel arrondissement positif, la main doit être considérée comme étant minimale et être déclarée comme telle; soit par une *Surenchère d'ouverture "régulière" à la couleur* (13 à 17 HL), une *Réouverture à Sans-Atout*, un *Contre d'appel* pour la première signification, un *Cue-Bid de surenchère* si possible, sinon il faut disqualifier la main.

LA RÉPONSE AU DU CONTRE D'APPEL

La réponse à un Contre d'appel se fait de façon naturelle, c'est-à-dire selon les règles Standard.

Premier point à ne pas oublier, comme il s'agit du *Contre d'appel au premier tour*, le Contreur a donc nécessairement au minimum une main d'ouverture, même s'il lui est permis de faire une Réévaluation *simplifiée* de sa main dès le premier tour.

1.13 -270

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Il est bon de voir quelques exemples.

Ex: 1.13:3 Quelle serait la réponse du défenseur-répondant ?

	1	2	3	4
a)	1 Co	<i>Contre</i>	Passe	?
b)	1 Co Passe	Passe ?	Passe	<i>Contre</i>
c)	1 Co Passe	Passe ?	2 Co	<i>Contre</i>

DÉFENSEUR-OUVREUR

R V 10 4
9
A 9 7 5
R 10 6 4

DÉFENSEUR-RÉPONDANT

9 6 3 2
R 8 4
10 8 6 3
5 2

Commentaires:

Le premier défenseur (toujours celui après l'ouvreur des enchères) ou le deuxième défenseur (*comme dans le contexte b) et c)*) peuvent utiliser le Contre d'appel **de premier tour**; cette fonction s'appelle le Défenseur-Ouvreur (D-O). Il faut employer des termes précis comme ci-dessus pour décrire les deux membres de l'équipe défensive si l'on veut identifier les enchères sans confusion. **Il ne faut pas regarder la rang (premier à parler, deuxième...)** et la position géographique (Nord, Sud...).

Dans les exemples ci-dessus, le D-O a pu faire Réévaluation *simplifiée* compte tenu qu'il détient trois soutiens quatrièmes. Le D-R doit annoncer obligatoirement car la transformation du Contre en Pénalisation serait catastrophique parce que le pointage minimum garanti par un Contre d'appel peut être inférieur à 13 PH vu les PC possibles. Et la limite supérieure, par contre, peut même dépasser les 21 HL et un bon contrat pourrait être perdu. Bref, le D-R ne doit jamais *Passer* à moins que le joueur précédent ait fait une annonce concrète

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ici, la réponse serait donc **1 Pique** pour les deux premières situations et **2 Piques** pour la troisième situation.

Le principe à connaître en relation avec ces trois exemples est le suivant.

PRINCIPE 1.13:7 LA RÉPONSE AU CONTRE D'APPEL EN L'ABSENCE D'INTERVENTION

La réponse à un Contre d'appel est obligatoire si le joueur adverse qui précède a déclaré *Passe*, quelque soit le pointage possédé par le Défenseur-Répondant.

*Ceci dans le but d'éviter que le Contre d'appel soit transformé en PÉNALITÉ advenant que l'autre joueur adverse déclare *Passe* à son tour.*

Ex: 1.13:4 Quelle serait la réponse du Défenseur-Répondant avec la main suivante ?

1	2	3	4
Passe ?	1 Pi	Contre	Passe
	R 5 4		
	A 10		
	V 4 2		
	V 9 8 6 2		

Commentaires:

Le D-R a *Passé en entrée de jeu*, il ne peut donc avoir une main d'ouverture. Mais son pointage classe sa main de *répondant* dans la catégorie intermédiaire, soit 10 PH (dont le Complément) et 1 PL. Il doit donc donner un soutien au niveau 3, soit **3 Trèfles** dans ce cas-ci.

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 1.13:8 SOUTIEN À LA COULEUR AU CONTRE D'APPEL

Une réponse à la couleur par le Défenseur-Répondant à un Contre d'appel est nécessairement un soutien pour un fit. La cherté de la couleur n'influence pas le choix du soutien. Le Défenseur-Répondant doit annoncer son meilleur soutien tout en précisant la catégorie de pointage de sa main selon les règles Standard.

*Ainsi, un soutien **minimal** dans un **contexte forcé** avertit que le pointage du soutien se situe entre 0 et 10 HL. Par ailleurs, un soutien intermédiaire (à saut) ou mieux précise toujours un pointage régulier comme dans un contexte libre (c'est-à-dire avec la présence d'une intervention adverse quand il y a Contre d'appel).*

Ex: 1.13:5 Quelle serait la réponse du Défenseur-Répondant avec la main suivante ?

1	2	3	4
1 Pi	Passe	2 Pi	<u>Contre</u>
Passe	?		

R V 8 5 4
V 10
8 4 2
9 6 2

Commentaires:

Le D-R est dans un contexte *obligé*, c'est-à-dire *forcé* de déclarer, sa main vaut 6 HL. Ses soutiens possibles sont faibles mais la couleur adverse est bien arrêtée. Il se doit de déclarer à Sans-Atout. L'absence de bons soutiens ou la possession de cartes dans l'atout adverse n'est pas une excuse pour *Passer* car le pointage de la main du D-O n'a pas de limite supérieure (il ne faut oublier la deuxième fonction du Contre d'appel!). La réponse doit être **2 SA** vu la validité des arrêts pour l'atout adverse.

Mais, avec la même distribution avec encore un contexte obligé et un pointage faible ou nul (donc avec une couleur adverse mal arrêtée), le répondant doit toujours annoncer le meilleur soutien.

1.13 -273

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE : 1.13:9 RÉPONDRE À SANS-ATOUT AU CONTRE D'APPEL

Une réponse à SANS-ATOUT par le Défenseur-Répondant à un Contre d'appel affirme que la ou les couleurs annoncées par les adversaires sont bien arrêtées. Le niveau de l'enchère à Sans-Atout doit préciser le pointage. En cas de contexte *forcée*, ou *obligée*, un pointage minimum se situe entre 0 et 10 HL au lieu de 6 à 10 HL comme normalement.

Voici une situation d'enchères contenant un contexte qui mérite votre attention.

	1	2	3	4
Ex. 1.13:6	1 Co	Passe	Passe	<u>Contre</u>
	Passe	2 Tr	Passe	2 SA!?

Faisons un petit rappel de logique de bridge. Une SITUATION D'ENCHÈRES est une **suite de déclarations dans un ordre précis** (donc incluant *Passe*). Il faut arrêter de réfléchir en terme de surenchères (sans précision) dans un ordre croissant obligatoire.

Si on veut imaginer cela, on peut dire: “*Oui, il faut respecter le code de la route, mais ce n'est pas cela qui montre à conduire*”.

Le point important à conscientiser est le suivant. Chaque situation d'enchères crée plusieurs contextes différents. Et ce sont les contextes qui déterminent la signification de chaque enchère.

Dans l'exemple ci-haut, il y a d'abord:

- une Ouverture à la couleur selon le protocole de la Majeure cinquième,
- une déclaration *Passe après ouverture adverse*; ce qui implique que ce défenseur peut posséder une main dont le pointage peut atteindre et dépasser 13 HL,
- une réponse *Passe* déclarée librement, donc le répondant a une réelle main faible entre 0 et 5 HL et aucun soutien valable pour la couleur d'ouverture, et
- finalement, une redéclaration du Contreur d'appel à **Sans-Atout** qui semble illogique dans cette situation d'enchères. En effet, par définition, l'enchère Contre nie la possession de plusieurs cartes dans la couleur Contrée.

1.13 -274

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

La redéclaration à Sans-Atout par le Contreur d'appel après avoir reçu un soutien à la couleur par son défenseur-répondant est un CONTEXTE PARTICULIER qui permet d'y associer spécifiquement une description très utile sans créer de confusion ou d'effet restrictif pour d'autres enchères. C'est la **TROISIÈME FONCTION DU CONTRE D'APPEL** dans le système *BRIDGE Standard International*.

Voici d'autres situations d'enchères où le contexte pour la 3^{ième} fonction peut survenir.

Ex. 1.13:7 Le Contreur utilise la 3^{ième} fonction du Contre d'appel Standard

a)	1 Co Passe	<u>Contre</u> 1 SA	Passe ...	1 Pi ...
b)	1 Co Passe	<u>Contre</u> 2 SA	2 Co ...	2 Pi ...
c)	1 Co Passe	<u>Contre</u> 2 SA	Passe ...	2 Pi ...
d)	1 Co Passe	<u>Contre</u> 3 SA	2 Co ...	3 Pi ...
e)	1 Ca Passe	<u>Passe</u> 2 Pi	2 Ca Passe	<u>Contre</u> 2 SA
f)	1 Tr 2 Tr	<u>Contre</u> 2 SA	1 Co ...	1 Pi ...
g)	1 Tr Passe	Passe 1 Pi	1 Co Passe	<u>Contre</u> 1 SA

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ces exemples montrent que le contexte spécifique pour la troisième fonction du Contre d'appel demeure en vigueur même si la réponse à SA :

- est déclarée *librement* ou *avec contraintes* (on peut dire aussi *obligé*),
- ou que le niveau de pointage décrit par le du Défenseur-Répondant varie de faible à intermédiaire.

Pour mieux comprendre toutes les situations où il est possible de reconnaître ce contexte, voyons ce que peut vouloir dire cette annonce à SA dans un tel contexte.

Tout d'abord, le 2^{ème} fonction du Contre d'appel est affirmé *de facto* par le fait que le Contreur «reparle» en dehors du soutien reçu. En effet, lorsque le Contreur a une main de catégorie maximale (*donc le droit d'utiliser le Contre d'appel avec une seule bonne suite*), il est très fréquent que le soutien offert par son partenaire (le D-R) puisse ne pas convenir.

Et d'autre part, par définition, le **Contreur d'appel** ne peut pas arrêter la ou les couleurs adverses.

En conclusion, la signification logique et naturelle (donc intuitive) d'une redéclaration à Sans-Atout par le Contreur ne peut qu'être un **RETOUR DE PAROLE** au partenaire tout en précisant davantage la main du Contreur.

PRINCIPE 1.13:10 REDÉCLARATION À SANS-ATOUT PAR LE CONTREUR D'APPEL
ou «LA TROISIÈME FONCTION»

Le Contreur d'appel qui redéclare à SANS-ATOUT sans saut au niveau 1, 2 ou 3, après avoir reçu un soutien de la part de son partenaire, confirme posséder une main correspondant à la DEUXIÈME FONCTION DU CONTRE, soit:

- **un pointage maximum de plus de 18 HL/PP,**
- **une suite au moins cinquième de qualité selon le niveau;**

et les exigences suivantes, soit:

- **misfit au moins partiel dans la couleur du soutien annoncée par son D-R,**
- **des cartes perdantes dans la couleur d'ouverture des opposants,**

1.13 -276

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ce qui implique que le DÉFENSEUR-RÉPONDANT doit annoncer:

- ⇒ **le meilleur de ses soutiens dans les deux autres couleurs non encore annoncées ;**
ou
⇒ **s'il y a eu deux couleurs adverses annoncées, le répondant du Contreur doit annoncer la 4^{ème} couleur si son soutien est quelque valable à moins que sa suite annoncée soit longue et solide . (Voir Ex. 4.1:7 f) et g) ci-dessus)**

En résumé, ce type de redéclaration est le prolongement logique de la deuxième fonction de Contre d'appel. Le but de cette règle est d'explicitier les mains respectives en vue de détecter le meilleur fit, les doubles fits et le bon niveau de contrat. À noter, *le degré de misfit (complet ou partiel avec la couleur du D-R) ne peut pas être précisée quand la troisième fonction est utilisée*, contrairement lorsqu'il y a Contre d'appel de deuxième tour (*Voir au point suivant*).

Il n'y a donc rien d'artificiel dans cette règle. Il faut juste cesser d'imaginer les enchères comme un *passage obligé* et une simple succession de gageures.

SECTION PRATIQUE 1.13

Ex. 1.13:8 Que déclarez-vous avec chacune des mains suivantes si le joueur à votre droite a ouvert les enchères à 1 Coeur?

	1	2	3	4			
	1 Co	?			
a)	A 10 8 4 9 R 6 5 3 R V 7 4	b)	A V 8 4 9 D 6 5 3 V 7 4 2	c)	A 10 8 4 2 --- R 10 6 5 R 7 5 4	d)	8 4 R D 8 4 2 R 10 6 A 7 4

1.13 -277

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Réponses:

- a) **Contre.** Il y a 11 HL mais le contexte de *Contre d'appel* autorise une réévaluation simplifiée de la main vu qu'on est quasi-certain qu'il y aura fit avec le partenaire. Donc, le singleton ajoute 3 points, ce qui rend cette main déclarable pour un surenchère d'ouverture de premier tour.
- b) **Passe.** Malgré la distribution typique 4-4-4-1 pour un Contre d'appel, 8 PH + 3 PC (*points de courte*) sont insuffisants pour une surenchère de premier tour.
- c) **Contre.** Il y a 10 PH et 1 PL. Le contexte permet un Contre d'appel et les exigences de distribution et de pointage sont bien remplies: 10 PH + 5 PC.
- d) **Passe.** Cette main de 13 HL aurait pu ouvrir les enchères mais la situation fait en sorte qu'il faut *disqualifier* cette main parce qu'il y trop de cartes dans la couleur d'ouverture adverse. Il faut attendre la suite des enchères.

Ex. 1.13:9 Que déclarez-vous avec chacune des mains suivantes si la séquence des enchères est la suivante?

1	2	3	4
1 Ca	Passe	1 Co	?

- | | | | |
|--|---------------------------------------|---|--|
| e) A 10 8 4
9
R 6 5 3
R V 7 4 | f) A 9 8 4
9 7
D 6 3
A D 4 2 | g) A 10 8 4
R 7 2
D
A 10 9 7 5 | h) D 4
A 10 7
R 6
A R 9 8 7 4 |
|--|---------------------------------------|---|--|

Réponses:

- e) **Contre.** Il y 10 PH + 3 PC et soutien dans les deux couleurs non nommées.
- f) **Contre.** Il y a 12 PH + 1 PC mais une Dame à demie perdante. Le soutien dans les deux couleurs non déclarées, Pique et Trèfle est très bon. Il faut Contrer même si le pointage semble limite.

1.13 -278

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- g) 2 Trèfles.** Malgré le pointage d'ouverture (13 PH + 1 PL) et les deux soutiens dans les couleurs non nommées, il ne faut pas Contrer. Ici il y a une Dame perdante et trois cartes avec un Roi dans les couleurs adverses. C'est une main à potentiel mixte. Il faut faire une **Surenchère d'ouverture (de premier tour) sans saut au niveau 2.**

En adoptant le concept de CONCERTATION, le fait de ne pas *Contrer* pour l'appel sous-entend, selon le principe de la *réciprocité des enchères*, que la **Surenchère d'ouverture à la couleur** (quelque soit le niveau) contient une puissance valable qui peut être efficace aussi bien en défensive ou en offensive de contrat, ce qui est à préciser en dialoguant par les enchères.

- h) Contre.** Cette main similaire à la précédente a une caractéristique. Son pointage est de catégorie maximale, 16 PH + 2 PL. Il faut Contrer dans l'optique d'utiliser la **deuxième fonction du Contre d'appel.**

**

Même s'il n'y a pas de système de réponse particulier au Contre d'appel, voici quelques exemples pour mieux apprécier la dynamique de cette convention des plus utilisées.

Ex. 1.13:10 Que déclarez-vous avec chacune des mains suivantes?

1	2	3	4
1 Ca	Contre	Passe	?

- | | | | |
|--|---|--|---|
| a) V 10 3
9 6 5 4
10 3
D 9 6 2 | b) V 10 3
A V 5 3
R 3
R 9 6 2 | c) V 10 3
9 6 4 2
D 10 5 3
9 6 | d) 9 3
V 10 6
D 10 5 3
D 10 8 7 |
|--|---|--|---|

Réponses:

- a) 2 Trèfles.** Il y a **obligation de déclarer** le meilleur soutien même si le pointage est **nul**. Le Contreur peut avoir une main avec un très fort pointage mais qui s'est vu disqualifiée suite à la possession de plusieurs cartes dans la couleur des adversaires.

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- b) **2 Coeurs.** Cette main est de catégorie intermédiaire (11-12 HL), mais un **saut au niveau 2** est suffisant pour inviter à la manche; en cas d'intervention au niveau 2 par le répondant adverse, il faudrait utiliser le niveau 3.
- c) **1 Coeur.** La main est de catégorie faible et couleur adverse est à la limite arrêtée. Cependant, il faut donner priorité au soutien en Majeure étant donné le niveau très bas des enchères et l'obligation de déclarer.
- d) **1 SA.** La main est faible (6 PH *complément inclus*) et il n'y a aucun soutien valable dans les deux majeures. Vous êtes obligé d'annoncer. Il est plus précis de déclarer 1 SA qu'annoncer 2 Trèfles. Vous avez des points et des cartes dans le deux mineures. C'est la réponse qui décrit le mieux le potentiel de votre main: pas de Majeure, cartes surtout en mineures et entre 0 et 10 points.

**

Ex. 1.13:11 Que déclarez-vous avec chacune des mains suivantes?

1	2	3	4
1 Ca Passe	Contre ?	Passe	1 Co

- | | | | | | | | |
|----|--------------------------------------|----|--------------------------------------|----|--------------------------------------|----|--------------------------------------|
| a) | A R 10 3
R D 4
10 3
D 9 6 2 | b) | R V 10 3
A V 5 3
10
R D 6 2 | c) | A R 10 3
A V 4 2
10
R D 9 6 | d) | A R 10 9 7 3
R
A 10
D 9 6 2 |
|----|--------------------------------------|----|--------------------------------------|----|--------------------------------------|----|--------------------------------------|

Réponses:

- a) **Passer.** Il y a 14 PH + 1 PC mais la distribution 5-4-3-2 au lieu de 4-4-4-1 mais il est correct d'annoncer un Contre d'appel de premier (Standard) quand le pointage n'est pas perdant. Vous avez reçu un soutien à *Coeur*. Votre partenaire peut n'avoir aucun pointage car il a annoncé au niveau minimum par obligation. Il faut attendre la suite.

1.13 Contre d'appel: une Surenchère d'ouverture

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- b) 2 Coeurs.** Cette main est de catégorie intermédiaire (14 PH + 3 PC). Il faut inviter à la manche car le partenaire peut avoir 8 à 10 points ce qui serait suffisant pour jouer un contrat de manche. Pour inviter, le Contreur a seulement besoin de donner un **resoutien** au niveau le plus économique.
- c) 3 Coeurs.** Cette main est de catégorie maximale (17 PH + 3 PC). Le saut déclare la manche en précisant que le ***pointage combiné plancher*** atteint la manche (26-28 HL) si le partenaire (qui peut avoir aucun pointage) a le plancher habituel, soit 6 points.

Le Contre d'appel permet encore, ici, d'économiser de l'espace dans l'échelle des enchères en donnant simplement un **resoutien à saut**, donc au niveau 3. Cette économie permet au partenaire de Réévaluer une main *très faible* (0 à 3 HL) qui pourrait se voir ajouter des points de courtes pour atteindre le plancher de 6 points. Dans lequel cas il annoncerait la manche, sinon, il va Passer, et l'équipe va probablement éviter de jouer un dangereux contrat de manche.

- d) 1 Pique.** 16 PH + 2 PL. C'est ***Contre et reparle***. Il est tout à fait inutile de faire un saut d'enchères que ce soit pour avertir le partenaire (*car la description est déjà optimale*) ou pour bloquer les enchères (*ce qui est même plus nuisible pour votre propre équipe*)

1.13.1

CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR

INTRODUCTION

Grâce aux critères de contexte, il est dorénavant possible d'annoncer deux *Contre d'appel* différents, soit un "de premier tour" et un autre "*de deuxième tour*" sans aucune confusion avec le Contre de Pénalité ou avec les autres types de Contre.

Avant d'aborder la description du *Contre d'appel de deuxième tour*, il faut garder à l'esprit qu'il n'y a pas seulement le Contre d'appel sous ses deux formes et le Contre de pénalité qui existent.

L'enchère Contre peut effectivement survenir dans plusieurs autres types de contexte ce qui implique, que dans le feu de l'action, la plupart des joueurs donnent instinctivement des significations à leur Contre en espérant que le partenaire va en deviner le sens. Ce qui n'est pas sans conséquences et cause de mésententes.

Par conséquent, toute approche pédagogique simplificatrice, infantilisante qui vise à faciliter l'apprentissage va irrémédiablement se terminer par de la confusion avec les conséquences que cela entraîne. La solution? Être méthodique dans l'apprentissage et dans l'action. Vous devez donc être convaincu que les efforts investis dans l'apprentissage d'un véritable langage est la clé pour jouer au bridge avec plaisir et satisfaction.

Le Contre d'appel de deuxième tour est une excellente convention pour comprendre et **maîtriser l'art de la compétition des enchères.**

Cette convention très compétitive permet de "voir" la nature intrinsèque du bridge. Vous avez sûrement remarqué qu'il arrive régulièrement au bridge d'avoir une main possédant une certaine valeur mais dont l'annonce est impossible même s'il n'y a aucune obstruction.

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

⇒ De même, on peut dire que la possession d'une **chicane** est une éventualité **ni fréquente ni rare**, tout comme la possession d'une longue suite de **7 à 9 cartes**.

Autrement dit, la main « **Ex. Intro a)** » présentée ci-dessus correspond à une main assez banale donc **relativement fréquente**.

On peut donc affirmer que: «CE QUI EST COURANT ET FRÉQUENT EST EN GÉNÉRAL ORDINAIRE ET BANAL (au plan statistique, bien entendu)».

Le “problème”, et c'est ce qui rend le bridge intéressant, provient du fait qu'une main contenant ce pointage “moyen” et cette distribution des couleurs plutôt “moyenne” n'a pas de description spécifique (vu que l'on pense, à tort, que ces mains sont peu intéressantes). Ce manque d'intérêt pour ces mains *banales* a fait en sorte qu'elles ont été exclues pour être annoncée par:

- ▶ toutes formes d'Ouvertures Standard ou à saut (*faible*);
- ▶ toutes Surenchères d'ouverture à la couleur
 - Standard (au premier tour sans saut);
 - de deuxième tour (après *Passe*);
- ▶ les Surenchères d'ouverture par Contre d'appel (Standard, de premier tour) qui possèdent des cartes **dans la couleur d'ouverture adverse**.

Cependant, il est réellement possible de décrire ces mains “moyennes” et relativement fréquentes. Mais, **paradoxalement**, il est nécessaire de recourir à des Surenchères d'ouverture **artificielles**. Ce sont les conventions du:

- **CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR,**
- et du
- **CUE-BID DE SURENCHÈRE,**

qui vont prendre en charge ce “**VASTE TERRITOIRE ABANDONNÉ**” pour la bonne raison qu'il est assez risqué de s'y aventurer! À moins de s'y être préparé.

Plusieurs joueurs vont rétorquer qu'ils utilisent la déclaration CONTRE au deuxième tour

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

pour faire savoir qu'ils n'ont pas le minimum nécessaire de 13 points et c'est très bien !

Mais, pour tirer profit de cette déclaration, il faut d'abord éviter toute confusion avec le partenaire. Il est donc nécessaire de définir précisément le contexte du *Contre d'appel de deuxième tour* afin d'identifier spécifiquement ce Contre. Et par la suite d'y définir les exigences adéquates pour structurer un langage descriptif efficace.

Pourquoi ne pas plutôt fusionner ces deux contextes pour ne faire qu'un seul Contre?

Tout simplement parce que ces deux Contre **ne peuvent pas** avoir les mêmes **exigences** au niveau du pointage et, surtout au niveau de la distribution des couleurs.

Prenons un exemple de situation compétitive pour mieux apprécier quelle doit être la signification du *Contre d'appel de deuxième tour*.

	1	2	3	4
Ex. 1.13.1: 1	1 Pi	<u>2Tr</u>	Passe	Passe
	2 Pi	Passe	Passe	Contre!

Le Contre, ici, selon la règle Standard, serait obligatoirement pour la Pénalité mais il est peu opportun de se précipiter pour la Pénalité sur des contrats de niveau faible **sans avoir communiqué au préalable avec son partenaire**. Un Contre pour la Pénalité inopportun procure habituellement un généreux bonus aux adversaires s'ils réussissent leur contrat !

C'est pourquoi, il est généralement préférable de ne pas orienter les communications précocement vers la Pénalité pour des contrats de niveau **1** ou **2** et même **3**.

Le contexte laissé vacant par l'**exclusion** partiel du Contre de Pénalité a permis de favoriser le **Contre d'appel de deuxième tour**, et même au troisième tour si les critères de contexte sont toujours présents.

Donc, il ne fait aucun doute que l'enchère *Contre* de l'exemple ci-dessus se doit d'être est un Contre d'appel de deuxième tour.

1.13 -285

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Maintenant supposons que vous avez la main présentée à l'exemple **intro a)**, à la page 283, et que vous devez déclarer dans la situation exposée ci-dessus.

Au premier tour, il n'est pas approprié de soutenir le partenaire car il garantit au minimum une couleur cinquième robuste à Trèfle. Au deuxième tour, **l'adversaire a répété** sa couleur pour tenter de remporter le contrat. Il serait téméraire de donner le fit à Trèfle avec en doubleton banal. Mais quoi faire de plus intelligent ?

Il n'y a que la "**phrase**" Contre au deuxième tour des enchères qui peut décrire ce que vous possédez:

- au moins **10 points non perdants**,
- une couleur **quatrième en Majeure**,
- une *faiblesse* (couleur **courte**) dans la couleur des opposants qui favoriserait la réussite de leur contrat,
- de même qu'**un soutien partiel à 2 cartes**.

Ce "banal" Contre donne donc une excellente description **d'une main "moyenne" mais fréquente**.

Cette précision transforme le manque de vigueur apparent de ce type de main en une arme puissante de par sa versatilité grâce aux différents choix de réponse offerts. Ainsi, le partenaire du Contreur et déclarant d'une Surenchère d'ouverture (annulée par un *Passe*) peut soit:

- ⇒ déclarer le fit dans sa couleur annoncée si elle est plus longue,
- ⇒ déclarer un fit avec un soutien quatrième dans une des deux couleurs non annoncées en sachant exactement le pointage et **où** se situe la *COURTE*.
- ⇒ *Passer* pour la Pénalité sachant que le Contreur un pointage valable.

En comparaison, ici, donner un soutien à **3 Trèfles** au premier ou au deuxième tour affirmerait spécifiquement la possession d'un soutien troisième à Trèfle (*ce qui est*

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

partiellement faux), et 6 à 10 points (*ce qui est aussi partiellement faux*) ! Et, par surcroît, déclarer 3 TRÈFLES comme réponse rendrait impossible la découverte d'un meilleur fit éventuel et de plus empêcherait le partenaire d'exercer un Contre pour la Pénalité s'il en avait l'intention.

Cet exemple qui est à la fois **banal** et **commun**, illustre magistralement comment le *Contre d'appel de deuxième tour* bien systématisé peut **dynamiser** les enchères.

Plusieurs pensent, à tort, que déclarer un Contre d'appel (Standard) ou un *Contre d'appel de deuxième tour* signifie que le Contreur d'appel n'est pas intéressé à Contrer pour la pénalité, c'est plutôt le contraire.

En fait, le Contreur d'appel, en décrivant clairement sa distribution et son pointage, place son **partenaire** dans une position idéale pour évaluer globalement les forces en jeu pour prendre la décision appropriée.

C'est donc le Défenseur-Répondant qui est le mieux placé pour déclarer un Contre de Pénalité "**par concertation**" qui prend forme tout simplement lorsque le D-O déclare *Passe*.

Cette manière d'utiliser "*indirectement*" la Pénalisation est une arme redoutable qui est fortement utilisée dans le système BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL. Le *Contre d'appel de deuxième tour* est un "cheval de Troie" très représentatif de cette technique.

LA CONVENTION

Voici les trois critères de contexte nécessaires afin qu'une déclaration **Contre** soit considérée comme un *Contre d'appel de deuxième tour*.

PRINCIPE 1.13.1:1 CONTEXTE DU CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR

- **Le Contreur doit avoir déclaré *Passe* au préalable et ne pas avoir annoncé de surenchère; ce *Contre* peut seulement survenir au deuxième ou au troisième tour des enchères, donc jamais au premier tour;**
- **Le défenseur-répondant doit avoir *Passé* avant la déclaration *Contre*.**
- **L'ENCHÈRE ACTIVE MAXIMALE est 3 COEURS, cela spécifie que le NIVEAU DE RÉPONSE MAXIMUM DISPONIBLE correspond au niveau 3 en Majeure et au niveau 4 en mineure.**

La RESSEMBLANCE entre les contextes de ces deux types de *Contre d'appel* se voit dans le fait que le **le Défenseur-Répondant ne doit pas avoir annoncé** (*Passe est permis pcq ce n'est pas une annonce; et, si le D-R a déjà annoncé, il faut qu'il ait redéclaré *Passe**) avant la déclaration du Contreur.

La **DIFFÉRENCE ABSOLUE**, qui permet de différencier sans aucun effort ces deux *Contre d'appel* l'un par rapport à l'autre, est le **tempo** de l'annonce.

Le *Contre d'appel* (Standard) se fait toujours **AU PREMIER TOUR**.

Et le *Contre d'appel de deuxième tour* est **toujours précédé par au moins une déclaration *Passe*** par chaque défenseur.

Il est bon de spécifier que le premier *Passe* pour le Contreur peut être déclarée aussi bien **en entrée de jeu** ou **après l'ouverture adverse**.

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Il y a une DIFFÉRENCE RELATIVE, donc moins visible, mais importante, c'est le **troisième critère**. C'est-à-dire le **niveau de réponse maximum disponible** pour chacun des deux Contre.

Tout d'abord, il faut **oublier** le concept du «*niveau actuel des enchères* » parce qu'il est plus difficile à interpréter et frustrant. Par exemple, si les enchères sont rendues à 4 Trèfles, vous ne pourriez nullement répondre au niveau 4, mais si le niveau est rendu à 3 Piques, vous pourriez donner un soutien à 4 Trèfles et plus.

Ce concept ne se prête pas bien (il cause facilement de la confusion) à un ajustement "de facilitation" pour des joueurs novices ou moins compétitifs. Et surtout ce concept rend l'usage des Contre de Compétition nébuleux quant à leur limite de réponse.

Il faut donc toujours parler d'ENCHÈRE ACTIVE MAXIMALE (PERMISE) pour déterminer s'il est possible d'y répondre; dans le cas contraire, il s'agit alors automatiquement d'un Contre pour la Pénalité.

Le principe à comprendre pour distinguer ces deux types de Contre par rapport au Contre de Pénalité est le suivant: **LES MAJEURES DOIVENT ÊTRE RÉPONDUES À L'ÉCHELON QUI SUIT IMMÉDIATEMENT L'ENCHÈRE MAXIMALE ACTIVE.**

PRINCIPE 1.13.1:2 CONCEPT DE L'ENCHÈRE MAXIMALE ACTIVE

- ⇒ **Pour le Contre d'appel Standard, ou de premier tour, les enchères actives ne doivent jamais dépasser 3 PIQUES et par conséquent le NIVEAU DE RÉPONSE MAXIMUM DISPONIBLE englobe tout le niveau 4 (ou 5 si barrage) incluant 3 SA.**
- ⇒ **Pour le Contre d'appel de deuxième tour, les enchères actives ne doivent jamais dépasser 3 COEURS. Le niveau de réponse maximum disponible pour répondre aux Majeures se limite au niveau 3, ce qui inclut 3 COEURS ou 3 Piques, ou 3 SA. Et, si besoin, il est possible d'annoncer au niveau 4 en mineure, soit 4 Trèfles et 4 Carreaux.**

1.13 -289

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Il suffit donc de retenir l'enchère active maximale pour chacun des deux contextes de Contre d'appel et de se rappeler que l'annonce des Majeures est limitée au niveau **3** pour le Contre d'appel *de deuxième tour* et au niveau **4** pour le Contre d'appel Standard. À noter, que le Contre d'appel Standard (de premier tour) peut recevoir une réponse au niveau 5 en cas de barrages tandis que celui de *deuxième tour* n'a pas droit à cette "largesse".

Les six exemples suivants vont rendre tout ceci beaucoup plus évident. Chaque exemple correspond :

- ▶ en **a)**, à un Contre d'appel;
- ▶ en **b)**, au Contre d'appel de deuxième tour;
- ▶ en **c)**, au Contre de Pénalité.

Ex. 1.13.1		1	2	3	4
:2	a)	1 Co	Contre
	b)	Passe Passe	Passe Contre	1 Co ...	Passe ...
:3	a)	4 Pi	Contre
	b)	Passe Contre	2 Co ...	Passe ...	3 Co ...
	c)	2 Pi Passe	Passe Contre	3 Pi ...	Passe ...
:4	a)	1 Co	Passe	4 Co	Contre
	b)	Passe 3 Co	Passe Contre	1 Co ...	Passe ...
	c)	Passe 4 Co	Passe Contre	1 Co ...	Passe ...

1.13 -290

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 1.13.(suite)		1	2	3	4
:5	a)	1 Pi	Passe	3 Pi	Contre
	b)	Passe 2 Pi	Passe Contre	1 Pi ...	Passe ...
	c)	Passe 3 Pi	Passe Contre	1 Pi ...	Passe ...
:6	a)	Passe	1 Co	Contre	...
	b)	Passe Passe	1 Co 3 Co	Passe Contre	2 Co ...
	c)	Passe Passe	1 Tr 4 Tr	Passe Contre	2 Tr ...
:7	a)	1 Co	Passe	1 SA	Contre
	b)	Tr 1 SA	Passe Contre	1 Co ...	Passe ...

Voici cinq exemples courants de **CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR**.

Ex. 1.13.1:8		1	2	3	4
a)		Passe Passe Contre	Passe 1 Co ...	Passe Passe ...	1 Tr 2 Co ...
b)		Passe Passe Passe	Passe 1 Co Passe	Passe Passe Contre	1 Tr 2 Co ...

1.13 -291

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. 1.13.1:9	1	2	3	4
c)	Passe	Passe	Passe	1 Tr
	Passe	1 Co	Passe	2 Co
	Passe	3 Co	Contre	...
d)	1 Ca	<u>1 Co</u>	1 Pi	Passe
	2 Ca	Passe	Passe	Contre (11HL +?)
e)	Passe	1 Tr	<u>1 Co</u>	1 Pi
	Passe	2 Pi	Passe	Passe
	Contre

Vous noterez que l'exemple **1.13.1:9 c)** constitue bel et bien un *Contre d'appel de deuxième tour* même si le Contreur pouvait très bien faire sa déclaration au tour précédent. Dans ce cas-ci, le Contreur a agi avec prudence et, grâce au contexte, se permet de tenter de voler le contrat adverse parce que sa situation est non vulnérable et qu'il possède sûrement une chicane à Cœur avec une bonne couleur cinquième à Pique mais un pointage limite; ainsi, par un *Contre d'appel de deuxième tour*, le joueur #3 demande à son partenaire *s'il veut jouer à Pique ou pour la pénalité en Passant*.

À cause du contexte, il n'est donc pas possible de déclarer un Contre visant uniquement la pénalité qui décrirait alors une main riche en atout adverse avec un bon pointage. Il faut respecter les critères de contexte afin d'éviter de faire des exceptions à tout propos, ce qui signifie accepter de ne pas toujours pouvoir déclarer un Contre de pénalité comme on le souhaiterait pour ne pas embrouiller les communications.

Le *Contre d'appel de deuxième tour* est une enchère très compétitive qui est **plus rentable** que le Contre de Pénalité pour des contrats de niveau **1, 2** ou même **3**.

Les exemples **9 d)** et **e)** montrent qu'il est fort possible de décréter un Contre d'appel de deuxième tour même si le partenaire a annoncé à condition qu'il ait Passé par la suite.

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Le Contreur peut faire cette enchère au deuxième ou au troisième tour selon la position où il se trouve à la condition d'avoir déclaré *Passe* “sur la défense” du partenaire et que ce dernier n'ait pas répété sa défense (et donc déclaré *Passe* par après).

Dans l'exemple **d)**, il est même possible que le Contreur ait un pointage dépassant le niveau d'ouverture. Son *Contre* affirme un absence de soutien pour la défense du partenaire et l'absence d'arrêt dans les couleurs adverses, mais le pointage n'a pas été décrit encore! Le Contreur possède sûrement une bonne suite à Trèfle qu'il ne pouvait pas annoncer, car si on réfute la *première défense* **on se doit d'avoir un misfit en plus d'un très bonne suite à proposer**, c'est un principe de base en défensive d'enchères.

Tout Contre déclaré **au quatrième tour** des enchères ne peut pas être un Contre d'appel. Les deux exemples suivants montrent une situation évidente où il s'agit d'un Contre déclaré dans le **BUT DE PÉNALISER** les adversaires, et non d'un Contre d'appel.

Ex. 1.13.1:10	1	2	3	4
a)	Passe	Passe	Passe	1 Tr
	Passe	1 Co	Passe	1Pi
	Passe	2 Co	Passe	Passe
	Contre
b)	Passe	1 Co	1 Pi	2 Co
	Passe	Passe	2 Pi	Passe
	Passe	3 Co	Passe	Passe
	Contre

Un Contre après 3 Passe est toujours pour la Pénalité.

Maintenant que vous avez compris la raison d'être du *Contre d'appel de deuxième tour* et ses critères de contexte, les exigences de ce type de Contre vont couler de source.

1.13 -293

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

PRINCIPE 1.13.1:3 EXIGENCES DU CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR

La déclaration d'un Contre d'appel de deuxième tour affirme la possession d'au moins:

- **10 PH (incluant le Complément) NON PERDANTS dont au plus 1 PL;**
- **une couleur au moins QUATRIÈME ROBUSTE (1 GH + 1 pH) dans la ou les MAJEURES non déclarées et une couleur au moins TROISIÈME ROBUSTE dans les MINEURES non déclarées;**
- **une main OFFENSIVE ce qui signifie la possession:**
 - **d'au moins un *singleton* dans la couleur adverse s'il y a une seule couleur annoncée, OU**
 - **la possession d'au plus 4 cartes adverses s'il y a eu deux couleurs annoncées,**
- **et, d'un soutien partiel (doubleton) SI le partenaire a annoncé puis Passer au tour suivant.**

COROLLAIRE: Le Contre d'appel de deuxième tour donne la PRIORITÉ À LA COULEUR MAJEURE (ou les deux) mais il faut cependant proposer un soutien “raisonnable” dans la ou les mineures non annoncées.

Si les deux Majeures sont déjà annoncées, le Contreur garantit évidemment deux mineures quatrièmes robustes.

Aussitôt que vous êtes *court* dans la couleur des adversaires et que ceux-ci ne semblent pas avoir un fort pointage, vous devez employer le Contre d'appel de deuxième tour si vous possédez les exigences requises. En effet, si votre partenaire a Passé après ouverture adverse, il a de bonnes chances de posséder des points ou des cartes dans la couleur adverse, tout en ayant un fort pointage, donc une **main *disqualifiée de force***.

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Cette “fatalité” inhérente à la compétition des enchères explique pourquoi il faut adopter un style de jeu offensif, Ce qui signifie : “Créer sa chance sans attendre les erreurs des autres au lieu d’essayer d’en provoquer par obstruction en gageant le plus rapidement ou le plus fort possible”.

C’est uniquement le jeu d’équipe et la précision des enchères qui peuvent permettre de jouer mieux que la moyenne.

Supposons dans l’exemple suivant que vous êtes le joueur #2 et que c’est votre **partenaire** (le joueur #4) qui possède la main **Intro a)**.

A 8
D 10 8 6 4
R 9 7 2
V 6

Cette fois c’est vous qui exercez un *Contre d’appel de deuxième tour* :

Ex. 1.13.1:11	1	2	3	4
	1 Co	Passe	2 Co	Passe
	Passe	Contre	Passe	?

Votre *Contre d’appel de deuxième tour* annonce en priorité un soutien quatrième à Pique et un singleton à Cœur. Votre partenaire *Passera* fort probablement pour la Pénalité!

L’ouverture étant à Cœur, la main **Intro a)** n’est pas très appropriée pour répondre à un *Contre d’appel de deuxième tour* qui donne priorité à Pique. Un fit à Carreau est envisageable mais la couleur peut manquer de force surtout que le niveau de réponse se situe à 3 . Ainsi, la déclaration **Passe** au deuxième tour par le partenaire (joueur #4) implique une transformation du Contre d’appel en Contre de pénalité. Cette transformation offre de très bonnes chances de succès car il est devenu évident suite au déroulement des enchères que les adversaires ne possèdent pas un fort pointage.

1.13 -295

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Sans votre “aide”, le joueur #4 n’aurait jamais pris tout seul la décision de Contrer pour la Pénalité.

Faire échouer un contrat partiel Contré procurera à coup sûr un **top** à votre équipe.

Voyons une autre séquence d'enchères dans laquelle vous êtes le joueur #2 et possédez à tour de rôle les deux mains suivantes :

Ex. 1.13.1:12	1	2	3	4
	1 Tr	Passe	1 Co	Passe
	2 Co	Contre!
a)	R V 10 6 4 8 A D 8 3 9 7 5		b)	A R 10 4 8 D V 10 3 2 V 9 7

Ces deux mains ont un point commun avec la main **Intro a)**, soit de ne pas être adéquate pour une Ouverture ou une Surenchère d'ouverture du premier ou du deuxième tour.

La main **:12 a)** possède une couleur cinquième mais pas 13 points ni même 12 points et ne possède qu'un GH dans la suite cinquième ce qui la rend trop faible malgré ses 11 points pour une *Surenchère d'ouverture de deuxième tour*.

La main **:12 b)** contient deux GH et 11 points mais elle ne possède hélas qu'une suite de 4 cartes ce qui la **disqualifie** pour une *Surenchère d'ouverture de deuxième tour*.

À première vue, ces deux mains pourraient être décrites par un Contre d'appel. Cependant il arrive très fréquemment que l'ordre dans lequel les enchères se déroulent ne permet pas d'annoncer un Contre d'appel **au premier tour** parce que la main possède TROP DE CARTES ou TROP DE POINTS dans la couleur d'ouverture adverse. Mais, au **deuxième tour**,

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

lorsque deux couleurs différentes sont déclarées par les adversaires, la possibilité de faire un Contre d'appel cohérent peut alors se présenter. Comme le joueur #2 (vous) a Passé dans un contexte obligé, le Contre d'appel pourrait être considéré pour un *Contre d'appel de premier tour* car le pointage détenu pourrait être très élevé. Mais dans les faits, il vaut mieux considérer qu'il s'agit d'un **Contre d'appel de deuxième tour** (même si l'autre Contre d'appel est possible) pour éviter toute confusion ou désastre.

**

Voici maintenant un autre avantage du *Contre d'appel de deuxième tour*.

Il arrive régulièrement que les adversaires ouvrent inopinément les enchères et que l'on possède une main ayant un fort pointage mais dont la distribution ne permet pas de déclarer une Surenchère d'ouverture à la couleur ni un Contre d'appel (de premier tour).

Examinez les mains suivantes en tenant compte du fait que les adversaires ont ouvert les enchères en premier.

Ex. 1.13.1:13	1	2	3	4
	1 Tr	Passe	1 Co	Passe
	2 Co	Vous
a)	R D 8 6		b)	A R 8 6
	V 7 2			7
	A D 10 4			A D 10 4
	A D			A R D 2

Ces deux mains possèdent respectivement 18 PH et 22 PH et il est impossible de déclarer un *Contre d'appel au premier tour* des enchères à cause de la présence de cartes dans la couleur d'ouverture adverse et l'absence de suite cinquième qui autoriserait de déclarer une Surenchère d'ouverture sans saut. Il est aussi impossible de Réouvrir les

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

enchères à Sans-Atout, au premier tour, car la couleur d'ouverture adverse n'est pas bien arrêtée en ce qui concerne la main **a**); et, pour la main **b**), il y a un singleton qui rend très téméraire toute déclaration d'ouverture à Sans-Atout.

Il faut donc **disqualifier** ces deux mains riches en points **au premier tour**. L'enchère *Contre*, **au deuxième tour**, permet de s'engager sans risques dans les enchères et offre au partenaire l'opportunité de **Passer** pour la PÉNALITÉ advenant une absence notable de soutien dans les deux couleurs non annoncées *même s'il ne possède qu'un faible pointage* car il sait que vous avez fort probablement une main **disqualifiée de force**.

La création d'un *Contre d'appel spécifique au deuxième tour* des enchères permet de combler l'espace mitoyen entre les mains **disqualifiées de force** après Ouverture adverse (*c.-à-d. qui auraient pu ouvrir les enchères en l'absence de compétition*) et les mains **disqualifiées de justesse en entrée de jeu** parce qu'elles sont juste un peu trop faibles pour ouvrir ou pour faire une Surenchère d'ouverture à la couleur.

Le système de réponse au Contre d'appel de deuxième tour

Le système de réponse au *Contre d'appel de deuxième tour* est un peu **différent** de celui du Contre d'appel Standard.

Voyons d'abord en pratique la nature intrinsèque de ce Contre, puis à la toute fin de la présente série d'exercices, soit à **Ex. :20 c**), le système de réponse approprié à ce Contre sera présenté.

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

SECTION PRATIQUE 1.13.1

Ex. :14 **Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?**

	1	2	3	4			
	1 Co	Vous			
a)	A 9 8 7 8 D 9 8 5 R V 6 2	b)	A 9 8 7 8 4 R D 9 R 10 6 2	c)	A R D 7 D V R 9 8 10 6 4 2	d)	A R 8 7 3 --- D 9 8 5 10 6 4 2
e)	D 7 R 8 A V 7 6 2 A D 6 4	f)	V R 10 8 A D 9 8 2 A D 6 4	g)	A R 2 D 7 A 9 8 7 4 3 2 V		

RÉPONSES:

- a)** **Contre :** Il y a 10 PH et 3 PC, c'est le pointage minimum mais la distribution idéale pour un Contre d'appel.
- b)** **Contre :** Il y a 12 PH et 1 PC ainsi qu'un doubleton; il est acceptable de déclarer un Contre d'appel même si la distribution n'est pas 4-4-4-1 à condition que le tripleton contienne au moins deux bons Honneurs. Le pointage ne doit jamais être inférieur à **12 PH DONT AU PLUS 1-2 POINT PERDANT** *s'il n'y a pas un soutien quatrième* dans toutes les couleurs non annoncées, c'est-à-dire s'il y a présence d'un DOUBLETON dans la couleur d'ouverture des opposants.

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) **Passer** : Il y a 15 PH et 1 PC dont 12 points non perdants mais la distribution n'est pas idéale et le pointage n'est pas bien réparti. Il est sage de *Passer* mais, en situation de réveil des enchères, il serait opportun d'annoncer un **Contre d'appel**.
- d) **Contre** : Il y a 9 PH et 5 PC ou 9 PH et 1 PL. Il ne faut jamais tenir compte des points de distribution des *couleurs courtes* lors de l'Évaluation d'une main d'Ouverture ou de Surenchère d'ouverture à la couleur. Cela est permis **exclusivement** pour le **Contre d'appel Standard**. Dans ce contexte de premier tour, il est donc interdit de faire une Surenchère d'ouverture à la couleur. Par contre, une Surenchère d'ouverture par un **Contre d'appel** (Standard) constitue une très bonne description compte tenu que les enchères débutent et sont à un niveau très bas, sinon il faut *Passer*.
- e) **2 Carreaux** : Il y a une couleur cinquième à peine robuste à Carreau et 17 points dont plusieurs *perdants*. Cette main se situant dans la catégorie intermédiaire a un potentiel mixte (défensif et offensif). On ne peut pas considérer cette main comme MAXIMALE, il est alors plus sage de déclarer une *simple* Surenchère d'ouverture à 2 Carreaux sans saut qui décrit une main d'ouverture de catégorie MINIMALE (ce qui inclut la catégorie *intermédiaire faible* 13 à 17 HL-) ayant une couleur cinquième robuste au niveau 2 et pouvant aussi avoir des valeurs défensives.
- f) **Contre** : Cette main contient encore 16 PH et 1 PL mais la couleur est de meilleure qualité et il n'y a qu'un seul point perdant. Cette main que l'on peut classer dans la catégorie *intermédiaire-plus*, donc MAXIMALE, doit être annoncée en déclarant un **Contre d'appel**, c'est la **deuxième signification** du Contre d'appel.

Il ne faut **jamais** faire une Surenchère d'ouverture à la couleur avec une main MAXIMALE ayant une couleur **cinquième valable**. De telles mains entrent dans la description de la deuxième signification du Contre d'appel.

IMP. LA DEUXIÈME SIGNIFICATION DU CONTRE D'APPEL NE DONNE AUCUNE PRÉCISION SUR LA VALEUR OFFENSIVE OU DÉFENSIVE DE LA MAIN. CELA AFFIRME ESSENTIELLEMENT **UNE MAIN MAXIMALE AVEC UNE COULEUR CINQUIÈME VALIDE**; IL PEUT DONC Y AVOIR DES CARTES ET DES POINTS DANS LA OU LES COULEURS ADVERSES. LA MAIN PEUT ÊTRE À LA FOIS OFFENSIVE ET DÉFENSIVE OU UNIQUEMENT OFFENSIVE.

1.13 -300

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- g) **Contre** : Il y a 14 PH et 3 PL, malgré les 3 points perdants cette main est très offensive. Cette main peut être considérée comme étant maximale et il faut déclarer un Contre d'appel dans un premier temps. Au deuxième tour, le partenaire sera ainsi avisé d'une main maximale possédant une couleur au moins robuste à Carreau et les enchères continueront.

Ex. :15 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?

	1	2	3	4			
	Passe	Passe	Passe	1 Co			
	Vous			
a)	A D 8 7 8 10 9 8 5 2 R 10 6	b)	A 9 8 7 8 4 R D 9 R 10 6 2	c)	D 7 6 5 4 2 8 R 9 8 R D 4	d)	10 9 8 --- R D 9 8 5 A 10 9 6 4

Réponses:

- a) **Contre** : Il y a 9 PH tous non perdants + 1 PL, la Majeure non annoncée contient 2 GH et la main est offensive. C'est une main classique pour un CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR. Il n'est pas obligatoire (*contrairement au Contre d'appel Standard*) que les couleurs mineures soient quatrièmes et qu'un tripleton contienne deux GH si tous les critères sont présents au minimum comme dans cette main.
- b) **Contre** : Il y a 12 PH dont 2 PH perdants, la couleur Majeure quatrième contient 1 GH et un pH mais la main n'est pas vraiment offensive. Il fallait *Passer* au premier tour, mais un Contre d'appel de deuxième tour est très convenable.

1.13 -301

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) **Contre** : Au premier tour, l'évaluation de la main donnait 10 PH + 2 PL mais la couleur sixième n'offrait pas d' *Équivalence* pour une couleur cinquième spécifiée (soit 1 GH + 1 pH et une sixième carte), il fallait effectivement **Passer** (V. Pr. 1.3:2). Au deuxième tour, même si on peut accepter un pointage moindre, il demeure interdit de déclarer *1 Pique* car il est encore plus important de posséder une couleur spécifiée au moins cinquième pour pouvoir annoncer sans trop de risques. Par contre, en considérant l'option d'une Surenchère d'ouverture par un CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR, l'évaluation donne 10 PH dont 1-2 points perdants + 1 PL autorisé; il est préférable de déclarer un **Contre d'appel de deuxième tour** par rapport à une Surenchère d'ouverture à la couleur *quand la couleur est plus faible* qu'une couleur cinquième spécifiée ou Équivalente (requis pour une surenchère de deuxième tour).
- d) **1 SA ou 2 Carreaux**: Félicitations pour avoir Passé au premier tour avec cette main de 9 PH + 2 PL, la patience et la discipline sont souvent récompensées au bridge! Le pointage de cette main est suffisant pour faire une déclaration "*inusitée*" ce qui donne une excellente description. Le Contre d'appel de deuxième n'est pas indiqué parce que le suite en Majeure (Pique) est beaucoup trop faible. Il est aussi très correct d'annoncer une Surenchère d'ouverture après avoir Passé même si cela est moins précis que une Surenchère d'ouverture à Sans-Atout Inusité.

Ex. :16 **Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?**

	1	2	3	4			
	1 Tr	Passe	1 Co	Vous			
a)	A D V 7 D 7 10 8 5 2 R 8 6	b)	A D V 7 D 4 R D 9 3 D V 2	c)	V 7 6 5 4 2 8 A D 9 8 A 4	d)	A R 10 9 8 R V 4 9 7 A D 4

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Réponses:

- a) **Passé :** Il y a 12 PH dont 3 perdants et 1 PC pour un total de 13 points. Il n'est pas indiqué de faire un Contre d'appel dans ce contexte parce qu'il y a des PH dans les couleurs adverses et qu'il faut alors s'assurer que la main possède bien une valeur suffisante soit la possession d'au moins 10 PH non perdants (V. le troisième critère de la PREMIÈRE SIGNIFICATION au **Pr. 1.13:3**, p.269). Ce "calcul" permet d'évaluer si la **répartition du pointage** est adéquate dans les couleurs non annoncées (n'oubliez pas que le CONTRE D'APPEL STANDARD donne une **PRIORITÉ ÉGALE** aux couleurs non annoncées). Cette main est donc de faible valeur offensive et il faut accepter de jouer en défensive de contrat surtout quand la pointage est valable et sans dynamisme.
- b) **Contre :** Il y a 17 PH dont 6 perdants et 2 à demi perdants avec 1 PC; il y a deux bons soutiens quatrièmes dans les deux couleurs non annoncées. Le pointage non perdant (d'environ 11 points) avec le doubleton et les deux forts soutiens donnent une valeur offensive à cette main ce qui rencontre tout à fait les exigences d'un Contre d'appel. Le Contre d'appel (Standard) n'exige pas qu'une main soit de nature très offensive quand le pointage et la distribution sont adéquats parce que c'est une Surenchère d'ouverture **de premier tour**. Il est normal qu'une main d'ouverture Standard (donc de premier tour) ait à la fois un potentiel offensif et défensif.
- c) **Contre :** Il y a 13 points HL, soit 11 PH et 2 PL, ou 15 points HC, soit 11 PH et 4 PC. Il est possible de déclarer une Surenchère d'ouverture Standard à 1 Pique mais un **Contre d'appel** est plus descriptif.
- d) **Contre :** Il y a 17 PH et 1 PL et une couleur au moins cinquième robuste et le niveau 1 est disponible. Cette main qui possède des cartes et des points dans les couleurs adverses a donc un potentiel à la fois offensif et défensif et se qualifie très bien pour une Surenchère d'ouverture par un Contre d'appel, c'est la DEUXIÈME SIGNIFICATION du **Contre d'appel**. Il est préférable de ne pas Réouvrir les enchères à Sans-Atout avec cette main (V. **Pr. 1.11:9**) même s'il est possible de déclarer au niveau 1 et que les deux couleurs adverses relativement bien arrêtées. La raison de cette empêchement est la présence d'une **suite cinquième de qualité**; c'est donc la Surenchère d'ouverture par un Contre d'appel qui a préséance.

1.13 -303

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Plusieurs joueurs oublient souvent d'utiliser le Contre d'appel pour les MAINS MAXIMALES AYANT UNE SUITE ROBUSTE AU MOINS CINQUIÈME parce qu'ils croient **à tort** qu'il ne faut pas posséder de cartes ou de valeurs dans les couleurs adverses; cela n'élimine pas la pertinence d'annoncer les mains renfermant une **couleur cinquième valide** par un Contre d'appel à condition que le pointage total atteigne au moins **18 HL** (ou un bon 17). Ainsi, avec un pointage de 17 HL, la main doit contenir un côté offensif certain, c'est-à-dire ne pas avoir trop de points perdants et une couleur courte, sinon la main doit être considérée comme étant intermédiaire-moins, donc minimale et être annoncé en conséquence.

Ex. 1.13:17 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?

	1	2	3	4
	1 Ca 2 Pi	Passe Passe	1 Pi Passe	Passe Vous
a)	7 5 D 9 7 6 4 3 A 5 R 8 6		b)	9 7 5 A R V 8 4 3 V 10 9 8

Réponses:

- a) **Contre** : Il y a 9 PH avec deux doubletons (valant au moins 2 PC) qui impliquent la présence d'une longue suite; ou 9 PNP et 1 PL (un seul PL est autorisé pour évaluer un Pointage on Perdant). Il était préférable de ne pas déclarer Contre au premier tour parce que le soutien n'était pas adéquat pour les deux couleurs non annoncées. Le **CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR** est donc **plus précis** et fait **dévoiler le jeu** du partenaire, et des adversaires! À noter qu'une Surenchère d'ouverture Standard au niveau 2, soit 2 Cœurs au premier tour, n'était pas appropriée car la couleur n'est pas assez robuste.

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- b) **Contre** : Au premier tour, l'Évaluation donne 9 PH + 1 PL ou 9 PH + 3 PC il n'était donc pas possible de faire une Surenchère d'ouverture Standard à la couleur ou par un Contre d'appel car il faut 13 points. *C'est une grave **erreur de cumuler** à la fois les points de Longueur et les points de Courtes.* Ainsi, au deuxième tour, la main compte 9 PH non perdants et 1 PL. Cette main offensive, justifie de déclarer un **CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR** même si la réponse doit se faire au niveau 3.

Ex. :18 Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?

	1	2	3	4
	1 Ca	Passe	1 Co	Passe
	2 Ca	Vous
a)	V 10 7 3 5 R 7 5 A D 7 6 3	b) A R 10 7 10 5 9 7 D 8 6 4 3	c) V 10 9 8 7 2 5 A 8 R 8 6 3	d) A R 10 7 R D 9 6 3 A 10 8 7

RÉPONSES:

- a) **Passe** : Il y a bien 10 PNP + 1 PL mais cette main n'est pas adéquate pour un Contre d'appel de deuxième tour à cause de la répartition du pointage; il y a un Roi dans la couleur adverse et la couleur majeure qui est prioritaire a un pointage insuffisant.. Il faut laisser *la possibilité au partenaire de déclarer une deuxième fois* . Et, si la situation évolue vers un RÉVEIL DES ENCHÈRES, la déclaration d'un **Contre d'appel de deuxième tour** à ce moment-là (au troisième tour) avec une main semblable deviendra à la fois très claire, compétitive et peu risquée.
- b) **Contre** : Il y a 9 PNP + 1 PL et pas plus de 4 cartes sans valeur dans les deux couleurs adverses. La couleur Majeure non annoncée est de très bonne qualité pour une suite quatrième; le Contre d'appel de **deuxième tour** est très descriptif et permet au partenaire de choisir un fit entre deux couleurs ou de Passer pour la pénalité.

1.13 -305

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- c) **Contre** : Il y a 8 PH non perdants + 1 PL (permis) pour un total de 9 points, le pointage est mal réparti et n'atteint pas les 10 points requis mais la main est très offensive. Ce genre de main constitue la **limite acceptable de risque** pour un CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR si la situation est non vulnérable ou s'il s'agit d'un réveil des enchères.
- d) **Contre** : Malgré ses 16 PH, cette main balancée qui n'arrête pas la couleur d'ouverture ne pouvait être annoncée au premier tour par une Réouverture à 1 SA ou par un Contre d'appel car il y avait trop de cartes dans la couleur adverse. De plus, il n'était pas possible non plus d'annoncer une Surenchère d'ouverture à la couleur parce qu'il n'y a pas de couleur cinquième. Après l'annonce du répondant adverse, il devient possible de déclarer un **Contre d'appel de deuxième tour** même s'il y a 5 cartes dans les couleurs adverses au lieu de 4 cartes car la demi-séquence Roi-Dame donne une levée assurée d'où une seule levée perdante. Cette main qui possède 14 PH non perdants, deux bonnes suites quatrièmes et un doubleton fort a donc un potentiel offensif et mérite d'être annoncée par un CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR.

Ex. :19 **Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?**

1	2	3	4
1 Co	Passe	2 Ca	Passe
3 Ca	Vous

a) A D V 7 9 8 7 4 --- R 10 7 6 3	b) A R D 7 A D 5 10 9 8 6 4 2	c) A R 10 7 R 10 9 8 4 4 A R D	d) A R 10 7 R 9 4 8 4 A R D 7
---	---	--	---

1.13 -306

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Réponses:

- a) **Contre :** Le pointage ne permet pas de faire une Surenchère d'ouverture à 2 Trèfles au premier tour (10 PH + 1 PL). Au tour suivant, la couleur à Trèfle qui n'est pas spécifiée est inadéquate pour une Surenchère d'ouverture de deuxième tour sans saut, de plus il faudrait miser au niveau 4. Cependant, si la situation est non vulnérable, il est pensable de déclarer un CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR malgré le niveau des enchères assez élevé et le pointage des adversaires qui n'est pas encore défini. En effet, le côté très offensif et les deux bons soutiens dans les deux couleurs non annoncées permet de *risquer* ce Contre lorsque la situation est **non vulnérable** dans le but de **voler** le contrat adverse.

Un *VOL DE CONTRAT* se définit par « La tentative de réussir *avec une main très offensive et un pointage limite* UN CONTRAT DIFFICILEMENT RÉALISABLE mais pouvant donner une marque supérieure À UN RETRAIT DES ENCHÈRES, **même en cas d'échec** ». La stratégie du *VOL DE CONTRAT* constitue de la pure compétition et est basée sur la découverte des **Doubles fits**.

Il faut distinguer cette stratégie de celle qui consiste à avoir misé un *CONTRAT SACRIFICE*. En effet, un *contrat sacrifice* porte son nom et survient typiquement dans une situation de **TRIPLE FIT** (les “mauvais” Double fits) ou les fits banals. La tactique du *contrat sacrifice* en est une de “*POUDRE AUX YEUX*” qui vise à “impressionner” les opposants pour les faire abandonner tôt dans les enchères ou à les faire surenchérir suffisamment haut dans le but de se retirer des enchères en leur laissant un contrat plus difficile à réussir. Et, évidemment, si les opposants se retirent rapidement au lieu de miser plus haut, le contrat est généralement un échec coûteux, d'où le “sacrifice”.

Il est donc important de savoir qu'il y a deux approches pour compétitionner les enchères et qu'il faut faire la différence entre elles ***afin de ne pas “forcer la note” malgré un pointage intéressant*** quand il y a présence d'un Triple fit ou d'un fit banal.

- b) **Contre :** Vous avez bien fait de Passer au premier tour avec cette main de 15 PH + 2 PL qui arrête bien la couleur adverse mais qui est trop distributive pour *Réouvrir*

1.13 -307

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

les enchères à Sans-Atout et qui possède une couleur trop faible pour une surenchère d'ouverture à la couleur au niveau 2. Cette main devait effectivement être disqualifiée pour le premier tour. Au deuxième tour, il devient évident que les opposants n'ont pas l'intention de jouer à Cœur ou à Sans-Atout. Le CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR est une excellente enchère pour **requalifier** une main **malgré un niveau d'enchères assez élevé** parce que cette enchère ne cause aucun accroissement du niveau des enchères et donne ainsi plus de latitude au partenaire pour répondre. En effet, au deuxième tour, cette main possède 13 PNP, et bien distribués, et un potentiel offensif certain.

- c) **Contre** : Les cinq cartes à Cœur et l'absence de suite cinquième dans une couleur **différente** des adversaires vous a obligé à disqualifier cette belle main de 19 PH + 1 PL pour le premier tour. Cet exemple démontre L'INUTILITÉ DE CONSERVER EXCLUSIVEMENT LE CONTRE DIRECT DE PÉNALITÉ POUR LES CONTRATS DE NIVEAU MOYEN OU FAIBLE . Ici, malgré vos 19 points non perdants, il serait téméraire de croire qu'un Contre de pénalité direct au deuxième tour serait la meilleure initiative.
- d) **Passe ou 2 Coeurs***: Au premier tour, la couleur d'ouverture adverse n'était pas suffisamment arrêtée pour faire une Réouverture à Sans-Atout malgré les 19 PH non perdants. Il y a deux forts soutiens quatrièmes mais la distribution n'est pas assez offensive par rapport au niveau des enchères pour déclarer un Contre d'appel de deuxième tour. En effet, il y a au moins 4 levées perdantes certaines; une telle main serait acceptable à la limite si le niveau de réponse était plus bas. La main précédente était **plus offensive** que cette main, il y avait un singleton et une suite cinquième à Cœur (au lieu de trois cartes comme dans cet exemple-ci). Ainsi, on pouvait **déduire** pour la main précédente que le PARTENAIRE allait couper dans cette couleur (Coeur) et annuler les levées perdantes qui s'y trouvent (ce qui n'est plus le cas avec la présente main).

Par contre, cette main peut être décrite par le Cue-Bid de surenchère^{Néron} POUR UNE SEULE COULEUR qui décrit des cartes molles dans la couleur Cue-bidée, deux bons soutiens quatrièmes dans les couleurs opposées et une courte dans la couleur analogue du Cue-Bid. Ce sujet appartient au thème suivant.

1.13 -308

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
 «Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Ex. :20 **Que déclarez-vous avec chacune des mains ci-dessous si les enchères se déroulent comme suit?**

	1	2	3	4
	1 Ca	Passe	1 Co	Passe
	1 Pi	Passe	Passe	Vous
a)	A	b) R D V	c) 7	d) R 10 7
	D 8 7	10 8 4	R 10 4 2	R 9 5
	A D 6 5 2	5	D 9 8 3	D 4 2
	R 9 8 6	A 8 7 6 4 2	R D 8 6	A V 6 3

RÉPONSES:

- a) Contre :** Cette main (15 PH + 3 PC) était inapte pour un Contre d'appel (au premier tour des enchères) uniquement à cause de la distribution. Au deuxième tour, cette main *DISQUALIFIÉE DE FORCE* malgré son bon pointage et sa couleur cinquième à Carreau devient valide pour un CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR. Vous n'offrez qu' **un seul soutien** soit celui à *Trèfle* mais cela est très clair, votre partenaire ne peut avoir aucun doute. Donc, en cas de misfit à Trèfle (0 à 2 faibles cartes de soutien) et de faible fit dans les autres couleurs dues à la possession de cartes de l'atout adverse, ce dernier va Passer et votre Contre sera transformé en Pénalisation. Si les opposants "acceptent" de jouer un contrat Contré à 1 Pique, vous vivrez sûrement des émotions fortes. Vous récolterez un *TOP* ou un *ZÉRO* mais, si votre équipe est régulièrement **plus disciplinée** que celle des opposants, vous récolterez EN MOYENNE plus de succès que d'échecs, et quelques sueurs froides !
- b) 2 Trèfles :** Cette main de 12 points (10 PH + 2 PL) ne devait effectivement pas être déclarée au premier tour car la couleur à Trèfle n'était pas Équivalente à une couleur cinquième spécifiée (il lui manque un petit Honneur). Savoir écouter au lieu de déclarer sans discernement rend le bridge beaucoup plus intéressant tout en évitant

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

d'inutiles échecs. Au deuxième tour, il est préférable de déclarer **2 Trèfles** vu la situation de *RÉVEIL DES ENCHÈRES* pour mieux orienter le partenaire. Il est en effet inutile de déclarer un Contre dans le but d'offrir un choix au défenseur-répondant car la couleur à Trèfles est la principale valeur dans cette main et une *surenchère d'ouverture à la couleur* (surtout en situation de réveil des enchères) "encourage moins" la pénalisation du contrat adverse qu'un Contre d'appel de deuxième tour.

- c) **Contre** : Cette main de 10 PH est disqualifiable au premier tour car elle contient 8 cartes dans les deux couleurs annoncées par les opposants. Cependant, la suite des enchères fait en sorte que cette main mérite qu'on s'y s'intéresse de près. Dans un contexte semblable, il ne faut jamais oublier que le partenaire (en deuxième position) a probablement une main *disqualifiée de force* avec un bon pointage et aucune couleur cinquième valable. Comme vous avez une main qui est *devenue offensive* suite à la redéclaration de l'ouvreur à Pique et du *Passe* de son répondant, l'enchère Contre constitue une enchère de choix. En effet, elle décrit que *LA COULEUR NON ANNONCÉE, le Trèfle*, est assez riche en points mais seulement quatrième mais avec 2 GH et un singleton dans une des trois couleurs déclarées par les adversaires. Ce Contre donne beaucoup de liberté au partenaire en deuxième position qui détient assurément un bon pointage et aucune longue suite.

IMP. L'exemple ci-dessus démontre l'obligation d'avoir un système de réponse adapté au potentiel polyvalent du Contre d'appel de deuxième si on veut l'exploiter.

Cet exemple montre bien qu'il peut arriver que le partenaire du Contreur (*donc le Défenseur-Répondant*) ne détienne pas de soutien valable (ici, à Trèfle) tout en ayant pas le goût de provoquer une Pénalisation en *Passant*. Comment peut-il trouver un fit sans prendre le risque de *tomber* sur le singleton (et avoir un dangereux Triple fit) ou sur un soutien banal du Contreur ?

Le DÉFENSEUR-RÉPONDANT qui répond au Contre d'appel de deuxième tour possède **trois options**.

PRINCIPE 1.13.1:4 RÉPONDRE AU CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR

Le Défenseur-Répondant a trois options; il doit:

- ⇒ **Donner prioritairement le fit à la MAJEURE non nommée avec un bon soutien (4 cartes ou 3 cartes moyennes);**
- ⇒ **annoncer une *nouvelle couleur* mineure en cas seulement de MISFIT COMPLET avec la couleur Majeure (0 à 1 carte et parfois 2 faibles cartes en soutien).**
- ⇒ **déclarer à SANS-ATOUT avec un soutien moyen (un bon doubleton ou trois cartes moyennes) ET des soutiens “de rechange” dans les couleurs non prioritaires;**

Sur une réponse à Sans-Atout, le déclarant du CONTRE D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR va choisir alors le fit qu'il juge le plus approprié (ce qui inclut l'éventualité de jouer à Sans-Atout).

Le SOUTIEN À SANS-ATOUT par le défenseur qui répond au *Contre d'appel de deuxième tour* est tout à fait **logique dans le contexte** parce qu'une réponse à Sans-Atout correspond à un soutien partiel dans son sens naturel pour la couleur annoncée ou prioritaire.

Ainsi, si la réponse d'une couleur **mineure** ne plaît pas au Contreur parce que cette couleur correspond à un misfit, le Contreur doit se servir aussi de la déclaration à Sans-Atout pour signifier que son soutien dans la couleur annoncée (par son partenaire) est déficient parce qu'il ne peut s'agir que de sa couleur courte (singleton, chicane, doubleton).

PRINCIPE 1.13.1:5 REDÉCLARATION DU CONTREUR D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR

Lorsque le CONTREUR D'APPEL DE DEUXIÈME TOUR redéclare à Sans-Atout après que son partenaire ait annoncé son meilleur soutien, cela signifie qu'il y a misfit complet.

Le défenseur-Répondant doit alors annoncer un autre soutien.

1.13.1 Contre d'appel de deuxième tour
«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

- d) **1 SA** : Cette main de 13 points se devait d'être disqualifiée au premier tour vu l'absence de couleur cinquième et le grand nombre de cartes perdantes dans les couleurs adverses. L'enchère à 1 SA après avoir déclaré *Passé après ouverture adverse* **ne constitue pas une Surenchère Inusitée lorsqu'elle est faite dans un contexte de RÉVEIL DES ENCHÈRES**; sa signification est donc **naturelle** et affirme une main balancée de 13 à 15 points ayant plusieurs cartes dans la ou les couleurs adverses.
